

**Compte rendu
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2016
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Marlène BONFANTI, Daniel BOCK, Dominique BRIET (départ à 22h15)
Jean-Pierre BRION, Gérard CAMUS, Nadine CHAMYK, Philippe FROGER,
Christine GABUET, Michèle MINIER, Christiane TAPIN, André TRUFFAUT,
Dominique VALASKA, Florence WEIDMAN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

- Madame Sandrine COTTRET ayant donné pouvoir à Madame Christiane TAPIN
- Madame Patricia DEVILLEZ ayant donné pouvoir à Monsieur André TRUFFAUT
- Monsieur Ludovic GATOULLAT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel BOCK
- Monsieur Stéphane RACOT ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique VALASKA
- Madame Emilie SNEGOUROUSKI ayant donné pouvoir à Madame Marlène BONFANTI

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	14
	Votants	19

Les procès-verbaux des réunions du 08 mars 2016 et du 28 mars 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Madame Marlène BONFANTI est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation des comptes administratifs et de gestion

- Délibération sur le Compte Administratif 2015
- Délibération sur le Compte de Gestion 2015
- Délibération pour affectation du résultat d'exploitation
- Vote du budget primitif

BUDGET COMMUNAL

- Approbation des comptes administratifs et de gestion
- Délibération sur le Compte Administratif 2015
- Délibération sur le Compte de Gestion 2015
- Délibération pour affectation du résultat d'exploitation
- Vote du budget primitif

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016

**PARTICIPATION DU SIAEP AUX FRAIS DE TELEPHONE ET FRAIS INFORMATIQUE
PERSONNEL COMMUNAL**

* Actualisation du dispositif de participation à la couverture sociale

* Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

POINT SUR LES TRAVAUX

COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Dominique BRIET est désignée Présidente de la séance.

Délibération sur le compte administratif assainissement 2015

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de madame Dominique BRIET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Gérard DELILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE			
	DEFICIT OU DEPENSE	EXCEDENT OU RECETTE	DEFICIT OU DEPENSE	EXCEDENT OU RECETTE	DEFICIT OU DEPENSE	EXCEDENT OU RECETTE
Résultat reporté		65 745,85		18 496,39		84 242,24
Opération de l'exercice	107 353,86	143 830,05	85 708,74	82 979,17		226 809,22
Totaux	107 353,86	209 575,90	85 708,74	101 475,56	-	311 051,46
Résultat de clôture		102 222,04		15 766,82		311 051,46
Restes à réaliser			6 300,00	-	6 300,00	-
Totaux cumulés	107 353,86	209 575,90	92 008,74	101 475,56	6 300,00	311 051,46
Résultat définitif		102 222,04		9 466,82		304 751,46

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération du compte de gestion de l'assainissement 2015 dressé par Mme NIGAGLIONI, Percepteur

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard DELILLE, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - considérant que les opérations paraissent régulières et justifiées ;
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération pour affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent 102 222.04 €
- Considérant les états de dépenses engagées et de recettes à recevoir,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00 euro
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	65 745.85 euros
(cpte 002 en 2015)	0,00 euro
Virement à la section d'investissement 2015 cpte 1068	
RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT 2015 (recettes – dépenses)	36 476,19 euros
EXCEDENT AU 31/12/2015	102 222,04 euros
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 euro
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) (en 2016)	102 222.04 euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (en 2016) (compte 002)	

Budget primitif 2016

Le Conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation 236 420 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement 555 286 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vote le budget primitif 2016 par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur le Maire explique que suite à la loi NOTRe, la compétence assainissement va être transférée à la Communauté d'Agglomération et il propose que les études pour le projet d'assainissement collectif de Ponceau soient lancées rapidement.

BUDGET COMMUNAL

Délibération sur le compte administratif 2015 de la commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique BRIET, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Gérard DELILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		100 706.07		70 657.54		171 363.61
Opérations de l'exercice	1 409 070.82	1 592 944.89	271 207.93	367 382.42	1 680 278.75	2 797 584.31
Totaux	1 409 070.82	1 693 650.96	271 207.93	438 039.96	1 680 278.75	2 131 690.92
Résultat de clôture en euros		284 580.14		166 832.03		451 412.17

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération du compte de gestion de la commune 2015 dressé par Mme NIGAGLIONI, Percepteur

Le Conseil municipal réuni sous la présidence monsieur Gérard DELILLE, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - considérant que les opérations paraissent régulières et justifiées ;
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement 2015 de la commune

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent 284 580.14 €
- Considérant les états de dépenses engagées et de recettes à recevoir,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	100 706.07 euros
(cpte 002 en 2014)	65 000.00 euros
Virement à la section d'investissement 2014 cpte 1068	
RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
2015 (recettes – dépenses)	183 874. 07 euros
A) EXCEDENT AU 31/12/2015	
	284 580.14 euros
Affectation obligatoire	
<input type="checkbox"/> A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
<input type="checkbox"/> à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
	113 100.00 euros
<input type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) (en 2016)	171 480.14 euros
<input type="checkbox"/> Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (en 2016) (compte 002)	

Budget primitif 2016 de la commune

Le Conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit:

- Section d'exploitation 1 716 510 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement 590 690 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vote le budget primitif 2016 par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame Marlène BONFANTI présente la liste des subventions accordées aux associations pour l'année 2016.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire propose une légère augmentation des taux des taxes, soit +0.5 %, compte-tenu de la baisse des dotations qui proviennent de l'Etat, estimée à environ -10% pour cette année.

Le Conseil municipal,

- après avoir pris connaissance des états n° 1259
- après avoir entendu les explications du maire,
- après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter à la majorité de 15 voix pour, 4 voix contre (Gérard CAMUS, Christine GABUET, Philippe FROGER, Michèle MINIER), 0 abstention(s) les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	16.02%
Taxe foncière (bâti)	23.88%
Foncier non bâti	64.30%

Monsieur Gérard CAMUS s'étonne que lors de la réunion de travail préparatoire du budget, 6 personnes étaient contre l'augmentation et que le jour du Conseil, seulement 4 personnes votent contre.

PARTICIPATION DU SIAEP AUX FRAIS DE TELEPHONE ET FRAIS INFORMATIQUE

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- considérant les contrats établis avec la société JVS-MARISTEM, fournisseur informatique pour l'achat de logiciels online et la maintenance,
- considérant que les factures sont réglées par la commune
- considérant que le SIAEP utilise les logiciels et qu'un poste de travail est spécialement affecté au SIAEP
- considérant l'installation téléphonique au secrétariat de mairie, dont une ligne (groupée avec celle de la commune) est affectée au SIAEP et dont l'abonnement et les communications sont facturés à la commune ainsi que l'utilisation d'internet dont l'abonnement est réglée par la commune.

DECIDE

De se faire rembourser par le SIAEP le montant suivant :

1°) compte 70878 Informatique facture investissement logiciels Et achat ordinateur année 2015	2 388.02€
compte 70878 informatique maintenance	183.84€
2°) compte 70878 téléphone (consommations + abonnement)	519.15€
3°) compte 758 les heures de tractopelle avec chauffeur D'émettre les titres correspondants.	2 461.00€

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,
- Vu la délibération 13-023 du 06 mai 2013 ayant pour objet la mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents,
- Après en avoir délibéré,
- Considérant l'évolution des grilles indiciaires appliquées aux agents de la fonction publique territoriale,
- Considérant la participation à la couverture sociale des agents permanents de la commune en vigueur depuis 2013 :

Tranches	participation annuelle santé	participation annuelle prévoyance temps plein
Indice majoré de 291 à 324	15€/mois	120€ soit 10€/mois
Indice majoré de 325 à 416	10€/mois	120€ soit 10€/mois
Indice majoré de 417 et plus	5€/ mois	120€ soit 10€/mois

Décide

D'actualiser ainsi, la participation à la couverture sociale à compter du 1^{er} mai :

Tranches IM ou équivalent	participation annuelle santé	participation annuelle prévoyance temps plein
Indice majoré de 321 à 346	285€ soit 23.75€/mois	120€ soit 10€/mois
Indice majoré de 347 à 471	186€ soit 15.50€/mois	120€ soit 10€/mois
Indice majoré de 472 et plus	80€ soit 6.66€/mois et 6.74€ en décembre	120€ soit 10€/mois

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des bordures ont été posées par les agents municipaux dans la rue du Coteau.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel BOCK

- Fait part au Conseil municipal qu'un véhicule de couleur noire cherchant à s'introduire dans une habitation de la Grande Rue, a été repéré et signalé. D'autre part, une maison a été cambriolée le week-end dernier, également dans la Grande Rue.
- Signale que le préfabriqué abritant l'ancienne garderie a été visité à 2 reprises.
- Signale qu'une plaque en fonte rue de la croix des 7 voies, gêne un riverain en raison du bruit occasionné au passage des voitures.
- Informe ses collègues qu'un véhicule appartenant à un habitant de Chaumoisis est stationné sur la voie communale Chemin des Patouillats et que son propriétaire va le retirer.
- Fait part à ses collègues qu'un administré déplore le manque d'esthétique des poubelles Place Georges Bonnerue.
- Demande que la table en bas de l'étang communal soit déplacée.
- Fait part d'une demande d'une association auxerroise pour la mise à disposition d'un local le mercredi après-midi en 2017.

Marlène BONFANTI demande :

- la réparation du grillage au stade de foot, à demander au Conseil Départemental
- que la barrière en bois au Cul du Four soit refixée.

- que l'emplacement occupé par la buvette de Charbuy Loisirs dans le Parc du Rosaire soit remis à plat pour y semer du gazon.

Florence WEIDMAN:

- signale que les bandes blanches matérialisant le passage piéton devant la boulangerie sont à repeindre.
- signale un affaissement de la bouche d'égout devant la boulangerie.
- demande que les 2 panneaux de signalisation penchés au Cul du Four soient redressés.

Gérard CAMUS

- fait part au conseil qu'un administré des Courlis signale qu'il n'y a pas eu de tonte depuis un an, entre les deux panneaux « Charbuy » sur la D31 (route de Fleury).

Christine GABUET

- demande de revoir la signalisation de la priorité à droite au niveau du Chemin des Archiens.

Fin de la séance à 23h00

Prochains conseils : 7 juin et 5 juillet à 20h00.